



Abonnez-vous à la Newsletter

 Quotidienne
  Hebdomadaire

votre e-mail

Suite



plus d'infos

plus

Le quotidien d'informations en ligne destiné aux élus locaux

MAIRE-INFO | ABONNEMENT | ARCHIVES | JOURNAL OFFICEL

Edition du 15 Mai 2006

## Santé publique

Imprimer
 E

**Précarité**

Le droit au logement opposable va être expérimenté par les collectivités locales volontaires

**JEUNESSE**

Le gouvernement veut «mieux protéger les enfants» contre toutes les violences

**CULTURE**

Revendication des forains: l'AMF rappelle qu'elle «s'est saisie depuis plusieurs années de leurs préoccupations»

**Marchés publics**

Une commune peut attribuer directement un marché à une entreprise qu'elle détient si l'activité de cette dernière est consacrée principalement à cette collectivité

**PARITÉ**

Une proposition de loi pour «obliger les candidats aux élections législatives et aux élections sénatoriales au scrutin majoritaire à avoir un suppléant de sexe opposé»

**DÉMOGRAPHIE**

Avec 12,7 naissances pour 1.000 habitants, la France affiche un des taux de natalité les plus élevés de l'Union européenne (moyenne: 10,5)

**SANTÉ PUBLIQUE**

**Grippe aviaire: la France lève le confinement des volailles, excepté dans la Dombes**

15 Mai 2006

**Grippe aviaire: la France lève le confinement des volailles, excepté d Dombes**

Devant la diminution du risque d'introduction de la grippe aviaire en France par les oiseaux le gouvernement a décidé vendredi de lever, au moins jusqu'à la fin de l'été, les m confinement des volailles sur tout le territoire, excepté la région de la Dombes.

«Après l'avis des experts, en particulier de l'Agence française de sécurité sanitaire des alim avons décidé la levée des mesures de confinement, à l'exception de la Dombes», a annoncé Dominique de Villepin à l'issue d'une réunion interministérielle à Matignon. Mais «je l'ensemble des Français sache que nous restons vigilants et mobilisés pour assurer leur prc ajouté le Premier ministre.

La mesure prendra effet dès samedi avec la publication d'arrêtés au Journal officiel, a ministre de l'Agriculture Dominique Bussereau. Il a ajouté que les rassemblements (manifestations colombophiles, vente de volailles vivantes sur les marchés) étaient à autorisés sur tout le territoire, sauf dans la Dombes.

Le gouvernement reste cependant vigilant sur la grippe aviaire et demandera un autre avis à la fin de l'été quand reviendra le temps des oiseaux migrateurs, a expliqué le n l'Agriculture. «Nous réadapterons les mesures à ce moment-là», a-t-il dit.

Dans la matinée, l'AFSSA avait préconisé la levée des mesures de confinement, sauf dans l où avait été découvert le premier foyer de grippe aviaire. Dans un communiqué, l'agence que les migrations d'oiseaux sauvages en provenance d'Afrique ou du nord-est de l'Europe un risque «nul à négligeable» d'introduction du virus H5N1 de la grippe aviaire en Fran période allant de mai «au début des migrations automnales».

Pour les trois prochains mois, la «seule source possible» du virus est «autochtone et localis Dombes», affirme l'AFSSA. «Afin de protéger le restant du territoire national d'un contamination, il est nécessaire de maintenir sous surveillance les zones réglementairement identifiées comme 'zones de protection et de surveillance' dans la Dombes C'est dans cette zone d'étangs que des oiseaux sauvages sont morts du virus H5N1. Le p animal de grippe aviaire en France avait été confirmé le 18 février sur un canard sauvage Un élevage de dindes de Versailles, dans ce même département, avait été contaminé.

Le 24 octobre 2005, le gouvernement avait décidé le confinement des oiseaux d'élevag départements «à risque», une mesure étendue le 13 janvier 2006 à 58 départements puis ç à l'ensemble du territoire le 15 février dernier. Cette mesure visait à protéger les volailles d' la contamination par les oiseaux migrateurs.